

Sermon de Mgr Lefebvre – Premiers ordres mineurs – 1 février 1986

Publié le 1 février 1986
Mgr Marcel Lefebvre
13 minutes

La Porte Latine – FSSPX France – Homélie à Écône, 1 fév. 86, Premiers ordres mineurs

Mes bien chers amis,

Mes bien chers frères,

Les cérémonies d'ordination sont toujours l'occasion de rendre grâce à Dieu, l'occasion de nous réjouir des dons que le Bon Dieu nous fait, par l'intermédiaire de son sacerdoce et de son Sacrifice.

En effet, mes chers amis, vous qui dans quelques instants allez recevoir les ordres de Portier, de Lecteur, vous allez participer, d'une manière concrète, réelle, au Sacerdoce de Notre Seigneur Jésus-Christ.

La tonsure n'est pas un ordre à proprement parler, elle ne confère pas de pouvoirs. Tandis que les ordres de Portier et de Lecteur, confèrent des pouvoirs et particulièrement des pouvoirs sur le Corps mystique de Notre Seigneur. Car nous devons toujours nous rappeler que le but du sacerdoce – c'est saint Thomas qui nous l'enseigne – se réalise en deux actions particulières : Une action sur le Corps du Christ Lui-même et une action sur son Corps mystique.

Évidemment, l'action sur son Corps, sur le Corps de Notre Seigneur Jésus-Christ Lui-même, est la plus importante. Et la deuxième action ne peut se réaliser qu'en dépendance de la première.

Cette première action, c'est le Saint Sacrifice de l'autel, le Sacrifice de Notre Seigneur Jésus-Christ réactuant le Sacrifice de la Croix. C'est cela qui est le but même du sacerdoce, la finalité du sacerdoce.

Et la deuxième, c'est l'action sur le Corps mystique. Et c'est à celle-là, particulièrement qu'aujourd'hui le Bon Dieu veut vous donner un pouvoir particulier.

Ces ordres sont appelés mineurs, c'est vrai, mais ce n'est pas une raison pour croire que ces ordres n'ont pas d'importance. Bien au contraire. Ce qui touche au sacerdoce, ce qui touche aux pouvoirs donnés par Notre Seigneur pour participer à son propre Sacerdoce, n'aurait aucune importance ! Cela n'est pas possible. Bien au contraire, par le fait que nous participons, même d'une manière infime aux pouvoirs sacerdotaux de Notre Seigneur, nous pouvons vraiment voir dans ces ordinations, une importance considérable.

Portier. Comme le dit le Pontifical, vous allez avoir à sonner les cloches qui appellent les fidèles à venir participer au sacrement de l'Eucharistie, à venir participer à la prière de l'Église, à la prière de Notre Seigneur. Ce n'est pas une petite chose que d'appeler les âmes à venir s'unir à Notre Seigneur Jésus-Christ. Et puis, vous le savez, dans les bénédictions, les consécration des cloches, ces cloches ont une importance toute particulière. Elles chassent les démons ; elles appellent les grâces du Bon Dieu sur les pays qui entendent les sons de ces cloches. Elles sont comme les anges, les anges de la paroisse, les anges de l'Église, qui protègent toute la paroisse. Elles sonnent pour les événements importants, les événements publics. dans les cas de catastrophes, dans les cas de guerre, on sonne les cloches, pour appeler les grâces du Bon Dieu, pour conjurer les malheurs qui peuvent fondre sur l'ensemble des fidèles de la paroisse. Les cloches sonnent pour les événements de la vie des paroisses ; les cloches demandent en quelque sorte à tous ceux qui ne sont pas présents de s'unir aux joies et aux tristesses des paroissiens. Elles ont donc une importance vitale dans une paroisse, dans une église. Et le Portier est chargé de sonner ces cloches.

Et puis, l'ordre du Portier confie par les clefs qui vous sont remises, confie à celui qui en a la charge, la Maison même de Dieu. *Domum Dei et sacrarium*. Que veut dire *sacrarium* ? La sacristie, là où sont enfermées les choses, les objets sacrés. C'est donc sur toutes ces choses destinées au culte de Dieu et particulièrement la Maison de Dieu, c'est sur ces choses que s'étend le pouvoir de Portier et

sa charge.

Il me semble que cela a une importance vraiment très grande pour la foi, pour la piété des fidèles. Une église bien ordonnée, une église où tout concourt à aider les fidèles à prier, à se recueillir, où rien ne les distrait de l'attention que demande la présence de Notre Seigneur Jésus-Christ dans l'église. Cette église, par conséquent, aidera les fidèles à s'unir à Notre Seigneur Jésus-Christ. Tout dans la décoration de l'église, dans la disposition de l'église, doit permettre aux fidèles et à tous ceux qui prient en ce lieu, de se sentir plus près du Ciel, de se sentir comme dans l'antichambre du Ciel, au milieu des saints, les élus, les âmes du Purgatoire, avec les anges, avec la Vierge Marie, s'unir à la Sainte Trinité. L'église doit nous porter vers ces régions célestes et nous faire un peu oublier les choses de la terre. De tout cela, le Portier est responsable en partie, par la disposition et par le soin qu'il doit avoir des choses sacrées de l'église.

Et ce sont les prières du Pontifical qui le disent : Non seulement le Portier doit ouvrir les portes de la Maison de Dieu, mais il doit aussi s'efforcer d'ouvrir le cœur des fidèles.

Comment ? Par son exemple, par l'exemple d'une Vie sainte : ouvrir le cœur des fidèles, c'est-à-dire, les porter vers le Seigneur, les porter vers Notre Seigneur, vers les choses célestes par l'exemple de sa charité, l'exemple de son respect pour les Choses saintes. Rien n'est plus édifiant lorsque l'on entre dans une église, de voir les personnes qui sont chargées de l'église, avoir un respect profond pour la Sainte Eucharistie, les voir s'agenouiller, les voir prier, demander le silence, afin d'être davantage unis à Notre Seigneur Jésus-Christ.

Rien n'est édifiant comme l'accueil qui est fait aux fidèles qui viennent, un accueil discret, un accueil charitable, un accueil respectueux. Tout cela fait partie des vertus chrétiennes. Tout cela fait partie de cette grâce de l'Église catholique, de cette présence de l'Esprit Saint dans le cœur des fidèles, dans le cœur particulièrement de ceux qui sont chargés d'accueillir les fidèles, de les recevoir, de les aider à prier. Voilà le rôle du Portier.

Et puis il est dit encore de lui, qu'il doit recevoir les fidèles et qu'il doit éviter de recevoir les infidèles. C'est une réflexion très courte, c'est entendu, mais qui a une très grande importance ; qui montre quelle est l'estime et l'importance que l'Église attache à la foi catholique. Si l'on n'a pas la foi catholique, on ne peut pas rentrer dans les Lieux saints. Si l'on n'a pas la foi en Notre Seigneur Jésus-Christ tel qu'il a été enseigné par l'Église, on ne peut pas s'adresser à Lui, comme les fidèles.

Et l'Église a toujours enseigné, que quelqu'un qui refuse de croire une seule vérité définie par l'Église, n'est plus catholique. C'est un infidèle. Il n'est pas nécessaire de nier toutes les vérités, il suffit d'en nier une seule pour que l'on ne puisse plus - en principe - entrer dans les églises et prier avec les fidèles. Et ces fidèles sont membres de l'Église par le baptême. Les membres de l'Église sont des personnes juridiques dans l'Église par le baptême valide, le baptême de l'eau.

On peut faire partie du Corps mystique de l'Église par le baptême du Sang, par le baptême de désir. Mais l'on n'en fait pas partie juridiquement. On n'est pas une personne dans l'Église, si l'on n'a pas été baptisé par le baptême d'eau valide. C'est ce que nous enseigne l'Église. Il est important de nous rappeler cela. Parce que précisément, c'est cela qui nous met sur le chemin du salut.

Encore une fois sans doute, par le baptême de désir explicite ou implicite, le Bon Dieu peut rattacher au Corps mystique de l'Église, les âmes qui peuvent se sauver, toujours par le Corps mystique de l'Église.

Parce que c'est une erreur qui devient de plus en plus commune dans l'Église, on se fait une idée de l'Église qui est tout à fait inexacte. L'Église sans frontière, l'Église communion, l'Église qui n'est pour ainsi dire plus une société, qui est une espèce de groupe indéfini, imprécis, dont les frontières s'étendent bientôt à tous les hommes. Tous les hommes plus ou moins implicitement feraient partie de l'Église ! C'est là une erreur grave. C'est une véritable hérésie ! Et c'est tromper ceux qui devraient devenir des fidèles et manquer de charité à leur égard. Parce qu'ils peuvent s'imaginer par là, qu'il n'est pas nécessaire d'être baptisé pour être sauvé.

Ainsi l'Église rappelle au Portier qu'il doit accepter les fidèles et ne pas accepter les infidèles.

Et puis les Lecteurs eux auront pour rôle de lire les Écritures, de lire les Livres saints, publiquement, à haute voix et particulièrement sur la demande du prêtre qui prêche, qui est chargé de

l'enseignement. Dans l'église, le Lecteur se chargera de lire l'Évangile, de lire les prières. Et à lui aussi, il est demandé de donner l'exemple aux fidèles. L'Église lui dit : Vous êtes placé sur un lieu élevé pour faire entendre la voix de Dieu aux fidèles. Soyez aussi placé sur un lieu élevé, dans la vertu. Soyez dans un degré élevé de vertu, afin de manifester Notre Seigneur Jésus-Christ aux fidèles et les aider à se sanctifier.

C'est déjà donc, voyez-vous, un rôle apostolique qui vous est donné. Rôle apostolique qui est une participation encore de l'autorité de Notre Seigneur Jésus-Christ. Et il est important, je pense, au moment où vous commencez à participer à cette autorité, à ce pouvoir, à ce ministère de Notre Seigneur Jésus-Christ, de vous accoutumer à exercer l'autorité auprès des fidèles de la manière qui convient à l'autorité donnée par Notre Seigneur Jésus-Christ, comme Notre Seigneur Jésus-Christ le veut.

Il est bon pour cela de lire et de relire l'Évangile, de voir comment Notre Seigneur Jésus-Christ conseillait à ses apôtres de faire leur apostolat ; comment Notre Seigneur Jésus-Christ exerçait Lui-même ses fonctions sacerdotales ; comment Il exerçait son apostolat. Pour bien voir comment vous devez vous-même exercer le vôtre. Cela a une très grande importance pour les fruits de l'apostolat.

Et les fidèles sans doute, ont besoin de notre ministère, ainsi l'a voulu Notre Seigneur. Notre Seigneur a voulu que son sacerdoce soit exercé par des membres choisis. Mais encore faut-il que ce ministère soit exercé de la manière dont Notre Seigneur Jésus-Christ le veut. Et non pas avec un sentiment que ce ministère vient de nous, qu'il nous appartient, que nous en sommes les détenteurs par notre propre vertu et donc avoir une certaine hauteur, presque un certain dédain pour les fidèles. Avoir cette attitude ne convient pas du tout au prêtre, qui ne convient pas du tout à celui qui participe à l'autorité de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Nous devons vivre toujours en pensant que ces dons que Notre Seigneur nous a donnés, ne nous appartiennent pas. Ils ne sont pas à nous. Ils nous sont donnés et il nous sera demandé aussi, comment nous les avons gérés. Comment nous les avons utilisés. Nous n'en sommes pas dignes. Alors n'oublions pas que ces dons ne nous appartiennent pas et que nous devons les exercer sans doute, dans l'esprit que Notre Seigneur Jésus-Christ nous a donné, avec toute l'autorité qui nous est donnée, mais aussi, avec toute l'humilité que nous devons avoir vis-à-vis de Dieu et vis-à-vis des fidèles. S'il est vrai que nous devons avoir une sainteté particulière, une sainteté plus grande, parce que nous avons reçu ces dons qui exigent de nous une sainteté plus grande, nous ne devons pas oublier et nous le constatons combien de fois, que les fidèles ont des grâces encore plus abondantes que les nôtres. Non pas dans la participation au sacerdoce, mais des grâces de sainteté. Alors ne croyons pas que parce que nous avons reçu ces dons, nous sommes dans l'état de perfection et que nous avons des droits qui nous permettent d'user et d'abuser de notre autorité vis-à-vis des fidèles.

Et cela a une très grande importance, afin de répandre vraiment les grâces de l'Esprit Saint dans les âmes des fidèles en abondance et que les fidèles profitent de ces grâces, qu'elles ne soient pas – je dirai – limitées, empêchées, diminuées par la manière dont nous donnons ces grâces, d'une manière quelque peu orgueilleuse, quelque peu pleine de suffisance. Prenons garde, au moment où nous recevons des dons qui nous préparent à l'apostolat, qui nous donnent des pouvoirs sur les fidèles et des devoirs vis-à-vis des fidèles, eh bien prenons la résolution d'imiter Notre Seigneur Jésus-Christ ; d'imiter les apôtres ; d'imiter les saints qui ont exercé cet apostolat, afin que vraiment notre apostolat soit efficace. Efficace pour les fidèles et efficace pour nous aussi, pour notre sanctification. Car le ministère bien exercé – et c'est une consolation que j'ai parfois de recevoir des lettres de vos confrères qui sont maintenant dans l'apostolat, qui commencent leur apostolat – et qui nous disent : Ah, je croyais que faisant de l'apostolat, je serais rapidement dans la sécheresse, dans un état spirituel déficient et je m'aperçois, qu'au contraire, en faisant mon apostolat et particulièrement mon apostolat dans la confession, le sacrement de pénitence, je me sens au contraire encouragé, encouragé par des grâces particulières que le Bon Dieu donne dans l'exercice de l'apostolat.

Alors ayez confiance. Si vous exercez votre apostolat comme le Bon Dieu le veut, vous aurez des grâces particulières, qui vous permettront de faire du bien à ceux vers lesquels vous aurez été

envoyés.

Demandez à la Vierge Marie, à notre bonne Mère du Ciel de répandre en abondance ses grâces dans vos âmes ce matin par la participation aux grâces du sacerdoce de Notre Seigneur, tous ici présents nous prions pour vous. Nous demandons à la Vierge Marie, d'être votre Mère, d'une manière encore plus particulière puisqu'elle est la Mère du Prêtre éternel, donc elle deviendra un peu plus encore votre Mère, par le fait que vous aurez reçu cette participation au Sacerdoce de Notre Seigneur.

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.